



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Boucher - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2017

Correction de l'épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise

Diplôme : Brevet Professionnel Boucher

Série : BP Boucher

Session : 2017

Durée : 1h00

Coefficient : 1

1ère Partie : LE COMMERÇANT ET L'ARTISAN (6,5 points)

1.1/ Définissez les notions de commerçant et d'artisan.

Objectif : Définir les deux statuts.

- **Le commerçant** : Un commerçant est une personne qui exerce des actes de commerce de manière habituelle et qui a un but lucratif. Il est généralement immatriculé au registre du commerce et des sociétés (RCS).

- **L'artisan** : Un artisan est un professionnel qui exerce une activité manuelle, de production ou de service, en utilisant un savoir-faire et en ayant une entreprise à taille humaine. Il est immatriculé au Répertoire des Métiers.

1.2/ Donnez la signification du sigle C.F.E.

Objectif : Expliquer le sigle.

C : Centre

F : de Formations

E : des Entreprises

1.3/ Citez les rôles du C.F.E. (2 réponses attendues)

Objectif : Énumérer deux rôles.

- Le CFE facilite les formalités administratives au création d'entreprise.

- Il informe et conseille les entrepreneurs sur les régimes juridiques et fiscaux.

1.4/ Citez trois organismes concernés par la création d'entreprise.

Objectif : Identifier des organismes.

- La Chambre des Métiers

- L'URSSAF
- Le Greffe du Tribunal de Commerce

2ème Partie : LES CONVENTIONS COLLECTIVES (4,5 points)

2.1/ Qu'est-ce qu'un salaire conventionnel ?

Objectif : Expliquer ce qu'est un salaire conventionnel.

Un salaire conventionnel est un salaire fixé par un accord entre les partenaires sociaux (employeurs et salariés), souvent plus favorable que le SMIC. Il peut varier selon la branche professionnelle, le poste et l'ancienneté du salarié.

2.2/ Donnez la signification du sigle S.M.I.C.

Objectif : Expliquer le sigle.

S : Salaire
M : Minimum
I : Interprofessionnel
C : de Croissance

2.3/ A quel moment est-il réévalué ?

Objectif : Expliquer la réévaluation du SMIC.

Le SMIC est réévalué chaque année, généralement au 1er janvier, en fonction de l'inflation et du salaire moyen des Français.

2.4/ D'après le document 1, combien gagnerait un boucher-charcutier-traiteur qualifié ?

Objectif : Donner le salaire selon le document.

Un boucher-charcutier-traiteur qualifié gagnerait 1 500 € bruts par mois.

2.5/ Définissez le « salaire brut » et le « salaire net »

Objectif : Expliquer ces concepts.

- **Salaire brut :** Le salaire brut est le montant total avant déductions des charges sociales et des impôts. Il comprend le salaire de base, les primes et tout autre complément.
- **Salaire net :** Le salaire net est le montant que reçoit réellement le salarié sur son compte, après déduction des cotisations sociales et des impôts.

2.6/ Qui reverse les cotisations sociales aux organismes sociaux ?

Objectif : Identifier l'entité responsable.

L'employeur reverse les cotisations sociales aux organismes sociaux.

| 3ème partie : LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL (5 points)

3.1/ Trouve-t-on un C.E. dans toutes les entreprises ? Justifiez votre réponse.

Objectif : Vérifier la présence des comités d'entreprise.

Non, tous les CE ne sont pas présents dans toutes les entreprises. Ils sont obligatoires uniquement dans les entreprises de plus de 50 salariés.

3.2/ Citez les deux domaines d'intervention du C.E. :

Objectif : Identifier les domaines d'intervention.

- La gestion des activités sociales et culturelles.
- L'information et la consultation sur la vie économique de l'entreprise.

3.3/ Citez deux activités culturelles et sociales qu'un C.E. peut mettre en place.

Objectif : Énumérer des activités.

- Organisation de sorties et voyages.
- Mise en place d'un restaurant d'entreprise.

3.4/ Qui préside le C.E. ?

Objectif : Identifier le président du C.E.

Le président du C.E. est généralement le chef d'entreprise ou son représentant.

3.5/ Qui doit donner son autorisation pour licencier les salariés protégés ? Pourquoi ?

Objectif : Identifier l'autorité requise.

C'est l'inspection du travail qui doit donner son autorisation pour licencier les salariés protégés, car cette protection vise à garantir leur sécurité face à des licenciements abusifs.

| 4ème partie : LE MARCHÉ DE LA BOUCHERIE (4 points)

4.1/ Après avoir étudié le document 4, expliquez comment se porte le secteur de la boucherie traditionnelle.

Objectif : Décrire la situation du marché.

Le secteur de la boucherie traditionnelle est en difficulté en raison d'une consommation en baisse de viande et de la concurrence des grandes surfaces. Malgré des augmentations de prix, le chiffre d'affaires

croît faiblement.

4.2/ Citez deux atouts des produits de boucherie artisanale.

Objectif : Enumérer les atouts.

- Qualité des produits et traçabilité.
- Service personnalisé et conseils de l'artisan.

4.3/ Citez deux atouts des G.S.A. (Grandes Surfaces Alimentaires).

Objectif : Identifier les atouts des GSA.

- Des prix plus bas grâce à des économies d'échelle.
- Large choix de produits et gain de temps pour les consommateurs.

4.4/ Que font les artisans pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation ? (2 réponses)

Objectif : Identifier les adaptations.

- Ils diversifient leur offre avec des plats cuisinés et des produits prêts à cuire.
- Ils mettent en avant des produits biologiques ou labellisés pour attirer une clientèle soucieuse de la qualité.

Conseils pratiques :

- Gestion du temps : Évaluez bien le temps de chaque question et réservez toujours quelques minutes à la fin pour vérifier vos réponses.
- Types de raisonnements : Adoptez un raisonnement clair et concis, en vous basant sur des exemples concrets lorsque cela est possible.
- Pièges fréquents : Faites attention aux questions à double négation ou aux demandes précises de justifications.
- Méthode : Présentez toujours vos réponses en deux parties : la définition puis l'explication ou justification lorsque nécessaire.
- Soignez la présentation : Une bonne lisibilité et une présentation soignée jouent aussi un rôle dans la notation.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.